



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 09 DU 20 février 2018

Membres Présents : Mrs : KARTALI.DJ –SARDIM – BENARBIA.M

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE N°34: Ren : J.S.Ain. Dheb — C.R.B.S S/G D2 du 17/02/2018.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur TOUATLA N° Lic 516 (carton Bleu) du club J.S.H.A.D pour comportement anti sportif envers officiels.
- ✓ Disqualification du joueur LADRAA.B N° Lic 539(carton Bleu) du club J.S.H.A.D pour propos grossiers et geste obscène envers officiels.
- ✓ Disqualification du joueur SAHRAOUI.N N° Lic 543(carton Bleu) du club JSHAD pour agression caractérisé envers arbitres.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de trois (03) matchs fermes au joueur TOUATLA N° Lic 516 du club J.S.H.A.D. Dont le match automatique est inclus
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.
- ✓ Il est infligé une suspension de six mois (06) fermes au joueur LADRAA.B N° Lic 539du club JSHAD dont le match automatique est inclus.
- ✓ Il est infligé une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.
- ✓ Il est infligé une suspension de deux (02) années fermes au joueur SAHRAOUI.N N° Lic 543 du club J.S.H.A.D.
- ✓ Il est infligé une amende de Vingt mille dinars (20.000 DA) au club J.S.H.A.D.

AFFAIRES N° 35 : Ren : H.B.C.M – H.B.C.T S/G D2 du 16 /02/2018.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- ✓ Disqualification du joueur MAAMAR.Y. N°Lic :323 (carton Bleu) du club H.B.C.M pour insulte envers arbitre.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de trois (03) matchs fermes au joueur MAAMAR.Y. N°Lic:323 dont le match automatique est inclus
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club H.B.C.M.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRES N° 36: Ren : J.S.M.R – C.S.H.B.Adrar. S/G D2 du 16 /02/2018.

- ✓ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- ✓ les réserves formulées par le club J.S.M.R concernant la participation d'un joueur converti en gardien de but du club C.S.H.B.Adrar avec maillot différent du gardien du but disqualifié.
- ✓ Vu le non paiement des droits de réserve.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Reserve irrecevable dans la forme.
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club J.S.M.R.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 22/02/2018

Secrétaire de la séance
SARDI Mohammed

Président C.R.Q.D
KARTALI Djamel